

**COMPTE RENDU PARTIEL  
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2017**

L'an 2017, le 7 avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, convoqué le 3 avril 2017, s'est légalement réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Danielle COROLEUR, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 8 jusqu'à 19 h 55 ; 9 de 19 h 55 à 20 h 05  
10 de 20 h 05 à 20 h 15 ; 11 à partir de 20 h 15

Pouvoirs : 5 de 19 h 30 à 20 h 15 ; 4 à partir de 20 h 15  
Nicole BOURGOIN donne pouvoir à Fabrice AUFFRET ; Stéphane MAROIS donne pouvoir à Martine BAUDOIN ; Romuald GENTY donne pouvoir à Danielle COROLEUR ; Christophe DESCHAMPS donne pouvoir à Francis CROCHET (de 19 h 30 à 20 h 15) ; Katia COURTOIS donne pouvoir à Micheline LINGER

\*\*\*\*\*

Les membres approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mars 2017, après correction de la ligne « La loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du **24 mars 2014** [...] », dans le paragraphe « 2017/07 – Mise en place d'un PLUI ».

**2017/12 – Approbation du Compte de Gestion 2016 de la Commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité (14 voix), le Compte de Gestion de la Commune, produit par le Receveur Municipal, pour l'exercice 2016.

**2017/13 – Vote du Compte Administratif 2016 de la Commune**

Sans le vote de Madame le Maire, les membres du Conseil Municipal votent, à l'unanimité (12 voix), le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2016.

	Dépenses (1)	Recettes (2)	Résultats exercice 2016 (2-1 = A)	Report 2015 (B)	Résultat de clôture 2016 (A+B)
Investissement	219 178.22 €	238 976.45 €	19 798.23 €	- 77 517.15 €	- 57 718.92 €
Fonctionnement	581 837.41 €	633 555.40 €	51 717.99 €	161 270.91 €	212 988.90 €

**2017/14 – Approbation du Compte de Gestion 2016 du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)**

Le CCAS étant dissous depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité (15 voix), le Compte de Gestion du CCAS, produit par le Receveur Municipal, pour l'exercice 2016.

**2017/15 – Vote du Compte Administratif 2016 du CCAS**

Sans le vote de Madame le Maire, en sa qualité de Présidente du CCAS, les membres du Conseil Municipal votent, à l'unanimité (13 voix), le Compte Administratif du CCAS pour l'exercice 2016.

	Dépenses (1)	Recettes (2)	Résultats exercice 2016 (2-1 = A)	Report 2015 (B)	Résultat de clôture 2016 (A+B)
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Fonctionnement	53 341.51 €	53 013.00 €	- 328.51 €	5 872.31 €	5 543.80 €

## 2017/16 – Subventions 2017 aux associations

Les membres du Conseil Municipal décident, à 14 voix pour et 1 abstention (Francis Crochet), l'attribution des subventions aux associations, comme précisé dans le tableau ci-dessous :

Associations	Subventions 2017
La Fraternelle – Mareau-aux-Prés	4 850.00 €
Les Trialistes de l'Ardoux – Mézières-lez-Cléry	1 100.00 €
Le Souvenir Français	50.00 €
Le Coq Macérien – USEP de Mézières-lez-Cléry	100.00 €
Le Comité des Fêtes de Mézières-lez-Cléry	500.00 €
Les Jonquilles (ex. UNRPA Mareau-Mézières)	100.00 €
Association Assistantes Maternelles des Marmousets	50.00 €
Aides à domicile de Meung-sur-Loire	90.00 €
Mission Locale de l'Orléanais	569.80 €
Association de gestion du refuge des animaux	254.51 €
Fondation de Sologne - Domaine du Ciran	65.68 €
Banque Alimentaire du Loiret	300.00 €
Secours Catholique	50.00 €
CAUE	123.15 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 203,14 €* </b>

\* pour information : subventions exceptionnelles à la Coopérative Scolaire votées en Janvier 2017 pour un montant de 3 795,00 €

## 2017/17 – Vote des taux d'imposition 2017

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité (15 voix), de voter les taux comme suit :

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>12,10 %</b>
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>	<b>15,87 %</b>
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>	<b>44,65 %</b>

## 2017/18 – Vote du Budget Primitif 2017 de la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité (15 voix), le Budget Primitif de l'exercice 2017 au chapitre.

	Dépenses	Recettes
<b>Investissement</b>	400 357.76 €	400 357.76 €
<b>Fonctionnement</b>	802 031.98 €	802 031.98 €
<b>Total</b>	<b>1 202 389.74 €</b>	<b>1 202 389.74 €</b>

## 2017/19 – Affectation des résultats

Les membres du Conseil Municipal votent, à l'unanimité (15 voix), la reprise des résultats de l'exercice 2016 et décident de l'affecter à l'exercice 2017 comme suit :

FONCTIONNEMENT		TOTAL
002 : Excédent de fonctionnement reporté pour	<b>155 254.98 €</b>	<b>212 988.90 €</b>
1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	<b>57 733.92 €</b>	
INVESTISSEMENT		<b>- 57 718.92 €</b>
001 : Solde d'exécution N-1 pour	<b>- 57 718.92 €</b>	

Fait à Mézières-lez-Cléry, le 10 avril 2017

Le Secrétaire de séance,



Jacques DUFOURNIER

Le Maire,



Danielle COROLEUR

Affiché le ..... **12. AVR. 2017** .....

Retiré le .....